



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Programme 27

Activités financées en commun

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Commission de la fonction publique internationale	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	10
Vue d'ensemble	10

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



II.	Corps commun d'inspection	15
	Avant-propos	15
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	16
	Orientations générales	16
	Programme de travail	16
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	22
	Vue d'ensemble	22
III.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	27
	Avant-propos	27
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	28
	Orientations générales	28
	Programme de travail	28
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	36
	Vue d'ensemble	36
 Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2024	41
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	44
III.	Brève explication de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses financées en commun à la charge de l'ONU	45
IV.	Ressources financières et postes : vue d'ensemble	46

I. Commission de la fonction publique internationale

Avant-propos

Depuis sa création en 1974, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) s'emploie à renforcer et maintenir des normes rigoureuses dans la fonction publique internationale, tout en tenant compte des besoins et préoccupations de ses principales parties prenantes.

La CFPI s'est engagée à préserver et à améliorer les conditions d'emploi du personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, qui fait face à des défis dans l'ensemble du système, engendrés par un marché mondial de l'emploi en constante évolution. À cet égard, il convient de mentionner quelques réalisations notables, comme le nouveau congé parental proposé par la CFPI et accueilli favorablement par l'Assemblée générale, qui étend la durée du congé avec traitement pour les parents qui accueillent un enfant dans leur vie, quelle que soit leur identité de genre.

Dans le contexte plus large des objectifs de développement durable, un congé parental mieux conçu rapprocherait les femmes des hommes en termes d'égalité professionnelle et leur donnerait une plus grande flexibilité dans un environnement de travail en évolution rapide.

Guidée par son statut, la Commission veille à ce que les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies demeurent des employeurs de choix. En se dotant des outils de planification stratégique et budgétaire voulus, ces organisations donneront incontestablement à la Commission les moyens de cette ambition.

Le Président de la Commission de la fonction publique internationale
(Signé) Larbi **Djacta**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.1 Créée par la résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a pour tâche de régler et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Aux termes de son statut, elle est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est guidée par les principes énoncés dans les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et visant à établir une fonction publique internationale unifiée au moyen de l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

Programme de travail

Objectif

- 31.2 L'objectif auquel la CFPI contribue est d'assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 31.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Commission :
- a) continuera d'étoffer et de renforcer, conformément aux principes Noblemaire et Flemming, le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations ;
 - b) appliquera les méthodes de détermination des traitements et de classement aux fins des ajustements ;
 - c) donnera des orientations et des conseils concernant l'administration des politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, notamment les normes et outils d'évaluation des emplois, et apportera un appui technique à toutes les parties prenantes ;
 - d) mettra ses compétences à la disposition des parties prenantes et travaillera en étroite collaboration avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ;
 - e) recueillera des informations auprès des organisations sur les conditions d'emploi du personnel ;
 - f) organisera des ateliers pour informer les fonctionnaires sur ses travaux et sur les prestations et avantages prévus dans le régime commun des Nations Unies ;
 - g) conduira périodiquement des enquêtes mondiales auprès de l'ensemble du personnel, afin de déterminer les conditions d'emploi les plus appropriées ;
 - h) analysera les conditions d'emploi du personnel dans les lieux d'affectation difficiles.
- 31.4 Afin d'accroître la diversité et de rajeunir le personnel des organisations appliquant le régime commun, la Commission recueillera des informations auprès de ces organisations afin de procéder à son examen et de proposer à l'Assemblée générale des mises à jour pertinentes sur les nouvelles tendances et les améliorations liées à la diversité géographique et au rajeunissement du personnel.
- 31.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la promotion de la diversité géographique et du rajeunissement des effectifs ;

- b) un système de gestion des ressources humaines cohérent et efficace, étroitement aligné sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.
- 31.6 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 : les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies fournissent en temps voulu les informations demandées par la Commission et appliquent intégralement les décisions et recommandations de celle-ci.
- 31.7 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En 2024, la Commission rendra compte à l'Assemblée générale de l'exécution des politiques relatives aux questions de genre dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de la suite donnée à ses recommandations.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements à retenir

- 31.8 La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est poursuivie en 2022, mais cela n'a pas empêché la Commission d'exécuter son mandat. Certes, les habitudes de dépenses et la capacité à collecter des données sur les prix pour déterminer le coût de la vie ont été affectées, mais la Commission s'est tournée vers d'autres sources fiables de données, comme le moissonnage de données, une méthode automatisée de collecte de prix en ligne, dont il est prouvé qu'elle donne des résultats précis.
- 31.9 La Commission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment l'organisation virtuelle de certaines réunions de groupes de travail, et elle continuera de le faire selon que de besoin.

Exécution du programme en 2022

Une plus grande prise en compte du personnel ayant des enfants handicapés

- 31.10 Depuis 2012, tous les deux ans, la Commission examine plusieurs variantes de la méthode de calcul et d'ajustement de l'indemnité pour enfant à charge et fait des propositions à l'Assemblée générale. À la suite de la nouvelle proposition que la Commission a faite dans le rapport annuel de 2022, l'Assemblée a décidé d'approuver une augmentation de l'indemnité pour enfants handicapés et demandé à la Commission d'affiner encore la structure des indemnités pour enfants à charge et pour personnes indirectement à charge.
- 31.11 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.1).

Tableau 31.1
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Augmentation de l'indemnité pour enfant à charge concernant un enfant handicapé, à compter du 1 ^{er} janvier 2023

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration des conditions d'emploi et des moyens de garder et d'attirer du personnel dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 31.12 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à des conclusions préliminaires selon lesquelles le nombre de fonctionnaires qui choisissaient l'indemnité au lieu d'installer des personnes à leur charge dans les lieux d'affectation difficiles avait augmenté, et permis à l'Assemblée générale, dans sa résolution [76/240](#), d'étendre le projet pilote aux lieux d'affectation de la catégorie D et de verser aux fonctionnaires s'y trouvant en poste un montant annuel de 14 000 dollars au lieu de la prime d'installation pour personnes à charge, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 31.13 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.2).

Tableau 31.2

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les membres du personnel peuvent choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles	Les données provisoires indiquent que les membres du personnel sont satisfaits de pouvoir choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où les conditions sont extrêmement difficiles, comme le montre l'augmentation du nombre de fonctionnaires en poste dans les lieux d'affectation difficiles classés dans la catégorie E qui choisissent la prime de 15 000 dollars par an au lieu d'installer les personnes à leur charge	Les premiers chiffres indiquent une augmentation du nombre de fonctionnaires choisissant l'indemnité Dans sa résolution 76/240 , l'Assemblée générale a demandé que l'étude pilote soit poursuivie dans les lieux d'affectation de la catégorie E et qu'elle soit également étendue aux lieux d'affectation de la catégorie D, où le personnel recevrait un montant de 14 000 dollars par an au lieu d'installer des personnes à leur charge	Les données préliminaires montrent une amélioration des moyens permettant d'attirer et de retenir des fonctionnaires, en particulier des femmes, dans les lieux d'affectation classés extrêmement difficiles	Les données sont encourageantes concernant la capacité d'attirer et de retenir des fonctionnaires, en particulier des femmes, dans les lieux d'affectation difficiles classés D et E

Résultat 2 : renforcement des mesures d’incitation visant à promouvoir le multilinguisme du personnel des organisations appliquant le régime commun

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

31.14 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à l’étude de la Commission sur la diversité du personnel, dans laquelle les membres de la Commission ont fait part de leurs points de vue et de leurs recommandations sur le multilinguisme du personnel selon le contexte propre à chacun, et montré que l’Assemblée générale était consciente que le multilinguisme renforçait la diversité du personnel et se félicitait de l’inscription du multilinguisme du personnel au programme de travail de la Commission, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

Tableau 31.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	<p>Les membres de la Commission font part de leurs points de vue et de leurs recommandations sur le multilinguisme du personnel selon le contexte propre à chacun</p> <p>L’Assemblée générale, dans sa résolution 77/256 A-B, est consciente que le multilinguisme renforce la diversité du personnel et se félicite de l’inscription du multilinguisme du personnel au programme de travail de la Commission</p>	<p>L’Assemblée générale envisage des possibilités pour l’adoption de mesures d’incitation plus cohérentes et ciblées visant à promouvoir le multilinguisme à la faveur de la révision du Cadre de gestion des ressources humaines</p>	<p>Sur la base des recommandations formulées par la CFPI à l’issue de son examen, l’Assemblée générale donne aux organisations appliquant le régime commun des orientations visant à promouvoir le multilinguisme et une plus grande diversité du personnel</p>

Résultat 3 : les organisations appliquant le régime commun offrent un ensemble de prestations adéquat, compétitif et financièrement avantageux.

Projet de budget-programme pour 2024

31.15 À la suite de l’examen global, de 2013 à 2015, de l’ensemble des prestations des organisations appliquant le régime commun, celles-ci ont mis en place le nouvel ensemble approuvé à partir de 2016. Dans sa résolution [76/240](#), l’Assemblée générale a donc invité la Commission à procéder à une évaluation et une étude approfondies de cet ensemble de prestations sur un cycle de cinq ans en tenant dûment compte des objectifs déjà définis et du contexte dans lequel se trouvent les États Membres et le régime commun.

Enseignements à retenir et changements prévus

- 31.16 L'enseignement tiré par la Commission est le suivant : il faut demander l'opinion de toutes les parties prenantes et encourager le personnel à répondre à l'enquête, de sorte à obtenir une évaluation plus précise de l'ensemble des prestations. Compte tenu de cet enseignement, la Commission se concentrera sur sa stratégie de communication, tout en s'ouvrant aux organisations appliquant le régime commun. Des consultations seront organisées avec les cadres supérieurs, les directrices et les directeurs et les fédérations du personnel, ainsi qu'avec le personnel. On expliquera clairement l'importance de la contribution du personnel et de ses réponses à l'enquête. L'examen à venir aidera à déterminer si l'ensemble des prestations est adéquat, compétitif et financièrement avantageux, qu'il ne fait pas double emploi et qu'il répond aux autres objectifs convenus. Dans le cadre de cet examen, des consultations seront organisées avec les chefs de secrétariat, les directrices et directeurs et les représentantes et représentants du personnel. Des données sur les rémunérations seront recueillies et un sondage mondial sera mené auprès du personnel afin de recueillir directement son avis. En 2023, la Commission présentera les grandes lignes de l'examen et, en 2024 et 2025, des réunions de groupes de travail seront organisées et le sondage mondial du personnel sera lancé. En 2026, les conclusions globales de l'examen devront être publiées, suivies de l'application de toute nouvelle modification de l'ensemble des prestations.
- 31.17 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.4).

Tableau 31.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	L'Assemblée générale a procédé à un examen préliminaire de l'ensemble des prestations	L'Assemblée générale a demandé à la Commission de lui décrire en détail l'approche qu'elle suivra aux fins du prochain examen de l'ensemble des prestations, en particulier pour ce qui est de la structure, des paramètres et du calendrier	L'Assemblée générale examine une description détaillée de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, qui devrait commencer en 2024	Les organisations, les représentantes et représentants du personnel et les membres du personnel qui indiquent leur satisfaction à l'égard de l'ensemble des prestations offert par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies sont plus nombreux que d'habitude

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 31.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la Commission.

Résolutions de l'Assemblée générale

3357 (XXIX)	Statut de la Commission de la fonction publique internationale	76/240 et 77/256 (A-B)	Régime commun des Nations Unies
-------------	--	------------------------	---------------------------------

Produits

31.19 On trouvera dans le tableau 31.5 les produits retenus pour la Commission.

Tableau 31.5

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	56	72	56	56
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Comité consultatif pour les questions d'ajustement	1	1	1	1
6. Sessions de printemps et d'été de la Commission de la fonction publique internationale	44	44	44	44
7. Réunion de la Commission de la fonction publique internationale sur des questions relatives aux conditions d'emploi (groupe de travail)	8	24	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	7	17	14
8. Ateliers sur l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun	18	7	17	14
Publications (nombre de publications)	24	24	24	24
9. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des seuils d'application de l'indemnité de poste et de l'allocation-logement	9	9	9	9
10. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des montants de l'indemnité journalière de subsistance (environ 400)	9	9	9	9
11. Brochure sur les traitements et indemnités	1	1	1	1
12. Brochure sur le système des ajustements	2	2	2	2
13. Guide pratique sur le régime de la prime de mobilité et de sujétion et les dispositifs apparentés	1	1	1	1
14. Informations sur les lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de danger	1	1	1	1
15. Régime des congés de détente	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils donnés au Tribunal d'appel des Nations Unies et au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur des questions spécifiques liées à la gestion des ressources humaines ; documents de recherche sur des questions spécifiques soulevées par les États Membres, les organisations et les représentants du personnel (documents à diffusion restreinte de la Commission) ; réunions d'information avec les États Membres et les organisations n'appliquant pas le régime commun des Nations Unies.				
E. Activités d'appui				
Administration : site Web de la Commission de la fonction publique internationale ; documents de fond pour les rapports de la Commission et du Comité consultatif pour les questions d'ajustement ; enquêtes sur les conditions d'emploi et sur le coût de la vie menées dans plus de 60 lieux d'affectation.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

31.20 On trouvera dans les tableaux 31.6 à 31.8 des informations sur les ressources qu'il est proposé de consacrer en 2024 aux activités financées en commun et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.6

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (montant approuvé)</i>	<i>Changements</i>			<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>			
Postes	8 531,0	8 514,0	–	–	302,2	302,2	3,5	8 816,2
Autres dépenses de personnel	25,6	154,4	–	–	(137,8)	(137,8)	(89,2)	16,6
Émoluments des non-fonctionnaires	672,9	626,2	–	–	(10,8)	(10,8)	(1,7)	615,4
Dépenses de représentation	1,9	3,8	–	–	(1,8)	(1,8)	(47,4)	2,0
Consultants	178,3	615,0	–	–	(513,9)	(513,9)	(83,6)	101,1
Voyages des représentants	536,4	660,4	–	–	(177,5)	(177,5)	(26,9)	482,9
Voyages du personnel	351,5	306,4	–	–	(28,3)	(28,3)	(9,2)	278,1
Services contractuels	245,0	153,6	–	–	42,3	42,3	27,5	195,9
Frais généraux de fonctionnement	821,9	1 113,3	–	–	(513,9)	(513,9)	(46,2)	599,4
Fournitures et accessoires	5,2	35,3	–	–	(30,4)	(30,4)	(86,1)	4,9
Mobilier et matériel	14,4	62,1	–	–	(45,5)	(45,5)	(73,3)	16,6
Total	11 384,1	12 244,5	–	–	(1 115,4)	(1 115,4)	(9,1)	11 129,1

Tableau 31.7

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

	<i>Nombre</i>	<i>Informations sur les postes</i>
Effectif approuvé pour 2023	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1°C), 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1°C), 18 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe).

Tableau 31.8

Vue d'ensemble : postes proposés (financés en commun), par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	3	–	–	–	–	3
P-5	4	–	–	–	–	4
P-4	9	–	–	–	–	9
P-3	3	–	–	–	–	3
P-2	4	–	–	–	–	4
Total partiel	24	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	3	–	–	–	–	3
G(AC)	18	–	–	–	–	18
Total partiel	21	–	–	–	–	21
Total	45	–	–	–	–	45

31.21 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 31.10 et la figure 31.I.

31.22 Comme le montre le tableau 31.10, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 11 129 100 dollars, soit une diminution nette de 1 115 400 dollars (9,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Conformément à l'article 21 du statut de la Commission, les prévisions budgétaires sont établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le budget approuvé par le Réseau tient compte du principe selon lequel les budgets devraient refléter les nouvelles façons de travailler et l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'initiative « Greening the Blue » et des objectifs de développement durable, ce qui a eu des effets concrets sur les montants proposés au titre des voyages et d'autres rubriques budgétaires pertinentes par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Le Réseau a également tenu compte du fait que le budget de la grande majorité des entités des Nations Unies était en baisse et que les règles d'établissement du budget ne prévoyaient pas la possibilité d'augmentations liées à l'actualisation des coûts qui interviendraient au cours de l'exécution du budget. Il a tenu compte dans le montant des ressources qu'il a recommandé des prévisions d'inflation établies par ses soins. Les ressources proposées ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts. Les ressources globales présentées par la Commission pour 2024 s'élèvent à 12 380 000 dollars avant actualisation des coûts et couvrent un poste supplémentaire de juriste (P-4). Le Réseau n'a pas approuvé la création du nouveau poste P-4 et a recommandé un niveau de ressources global de 11 129 100 dollars après actualisation des coûts.

31.23 Les changements proposés tiennent compte de la diminution des crédits prévus aux rubriques Autres dépenses de personnel (137 800 dollars), Émoluments des non-fonctionnaires (10 800 dollars), Dépenses de représentation (1 800 dollars), Consultants (513 900 dollars), Voyages des représentants (177 500 dollars), Voyages du personnel (28 300 dollars), Frais généraux de fonctionnement (513 900 dollars), Fournitures et accessoires (30 400 dollars) et Mobilier et matériel (45 500 dollars),

contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées au titre des postes en raison de l'inflation anticipée, comme expliqué plus haut (302 200 dollars), et des services contractuels (42 300 dollars).

- 31.24 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CFPI incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2024, la Commission continuera à gérer son référentiel en ligne, facilitant le regroupement des données issues d'enquêtes et réduisant ainsi le volume des données reçues par courrier électronique. Par ailleurs, le Secrétariat encourage les participants aux réunions à consulter les documents en ligne et, dans les cas où cela n'est pas possible, envoie les documents par courrier électronique. Le nombre de documents imprimés et envoyés par la poste a de ce fait fortement diminué.
- 31.25 On trouvera dans le tableau 31.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le taux de respect des délais de soumission des documents a été plus faible en 2022, un document de travail ayant été soumis tardivement. Afin de se conformer pleinement aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, la CFPI suit de près tous les voyages qui ont été programmés et qui sont véritablement indispensables et veille à ce qu'ils soient autorisés et approuvés plus de deux semaines avant le départ. Toutefois, dans la plupart des cas, elle a de la difficulté à le faire quand son personnel et ses membres sont invités à des réunions à très bref délai pour examiner des questions touchant le personnel des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. En 2022, le nombre de billets achetés dans les délais a baissé car les organisations ont fait des demandes de dernière minute pour participer à des réunions et à des formations et que la première partie de l'année a été marquée par la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné des changements de dernière minute, sans oublier les restrictions de voyage qui ont été imposées puis levées.

Tableau 31.9
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	72	71	73	100	100

Tableau 31.10
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant approuvé)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	8 531,0	8 514,0	–	–	302,2	302,2	3,5	8 816,2	
Objets de dépense autres que les postes	2 853,1	3 730,5	–	–	(1 417,6)	(1 417,6)	(38,0)	2 312,9	
Total	11 384,1	12 244,5	–	–	(1 115,4)	(1 115,4)	(9,1)	11 129,1	

	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant approuvé)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	-	-	-	-	-	-	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	-	-	-	-	-	-	21
Total		45	-	-	-	-	-	-	45

Figure 31.I Répartition des ressources proposées pour 2024 (activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

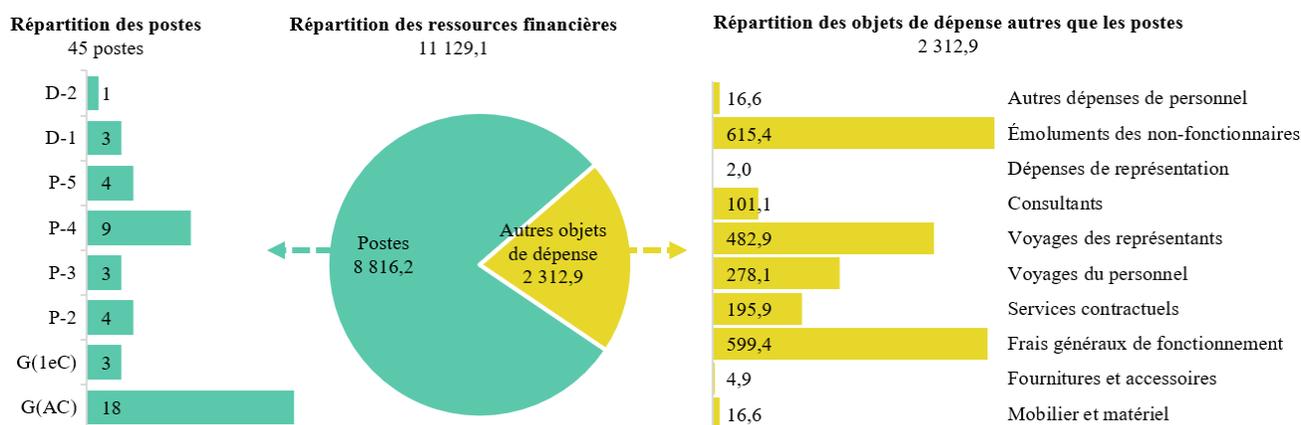


Tableau 31.11 Évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Autres objets de dépense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	4 329,7	4 591,7	88,0	-	(418,3)	(330,3)	(7,2)	4 261,4	
Total	4 329,7	4 591,7	88,0	-	(418,3)	(330,3)	(7,2)	4 261,4	

31.26 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 261 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 330 300 dollars (7,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

31.27 Comme le montre le tableau 31.11, la variation découle des ajustements techniques et d'autres changements, à savoir :

Ajustements techniques : la part du budget de la CFPI à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, est portée à 38,3 % pour 2024, contre 37,5 % pour 2023, ce qui équivaut à une augmentation de 88 000 dollars.

Autres changements : le Réseau Finances et budget ayant approuvé la proposition de diminuer de 1 115 400 dollars les crédits ouverts pour la Commission en 2024 au titre des activités financées en commun (voir par. 31.20 ci-dessus), la part du Secrétariat de l'ONU baisse de 418 300 dollars.

II. Corps commun d'inspection

Avant-propos

En 2024, le Corps commun d'inspection donnera suite aux recommandations prioritaires issues de l'auto-évaluation interne de son travail et de ses opérations, dont les conclusions devraient figurer dans le plan-programme pour 2025 et au-delà et dans son cadre stratégique à long terme. Un autre domaine clé qui retiendra l'attention du Corps commun en 2024 est sa capacité à assurer un suivi efficace de l'acceptation et de l'application de ses recommandations. Sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles, il est prévu que le développement de l'application appelée à remplacer le système de suivi des recommandations, outil essentiel, intervienne en 2023 et que les activités de formation et de déploiement aient lieu en 2024.

S'agissant du bon déroulement de ses travaux, le Corps commun d'inspection a rétabli en 2022 de nombreuses méthodes de travail et activités qui avaient été interrompues pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme les activités essentielles que sont la collecte de données et les entretiens essentiels sur place ainsi que les missions d'inspection. Cela dit, il n'a pas été en mesure d'appliquer ses règles systématiquement, ce qui aurait été pourtant indispensable pour produire des examens de haute qualité, car les ressources dont il aurait eu besoin pour le faire ont été restreintes en 2023.

Le Corps commun d'inspection s'attend à ce que les ressources dont il a besoin pour exécuter son programme de travail soient établies conformément aux dispositions de son statut et que la résolution de l'Assemblée générale pertinente à cet égard soit acceptée par toutes les organisations participantes.

La Présidente du Corps commun d'inspection
(Signé) Eileen **Cronin**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.28 De par son statut, énoncé dans la résolution [31/192](#) de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection est chargé d'examiner les questions qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et d'apporter un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les entités des Nations Unies. Le Corps commun procède à des inspections et à des évaluations et établit des rapports, des notes et des lettres d'observations dans lesquels il recense les meilleures pratiques, propose des objectifs de référence et encourage la mise en commun des informations entre toutes les entités des Nations Unies qui ont accepté son statut.

Programme de travail

Objectif

- 31.29 L'objectif auquel le Corps commun d'inspection contribue est de renforcer l'efficacité, l'efficacités et la coordination des entités des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 31.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du programme, le Corps commun d'inspection :
- a) veillera à ce que soient inscrits à son programme de travail des examens à l'échelle du système dans les principaux domaines thématiques suivants : application du principe de responsabilité et fonctions et systèmes de contrôle ; pratiques de gestion et d'administration ; mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes et coordination et collaboration concernant la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable ; accords et mécanismes de gouvernance et coordination interinstitutions ;
 - b) procédera notamment à des examens à l'échelle du système des pratiques et méthodes de gestion et d'administration des entités des Nations Unies en matière de ressources humaines et financières, d'administration, de gestion axée sur les résultats, de planification et de gestion stratégiques, de gestion du changement, de gestion des risques, de sécurité et de sûreté et de technologies de l'information ;
 - c) concentrera son attention sur les problèmes systémiques qui peuvent être mis en évidence dans toutes les entités ou dans plusieurs d'entre elles ;
 - d) élaborera et mettra en place des plateformes efficaces pour le partage des bonnes pratiques et des connaissances dans les différents domaines thématiques de ses travaux, y compris les pratiques novatrices adoptées et les connaissances institutionnelles acquises pendant la pandémie ;
 - e) analysera les taux d'acceptation et d'application de ses recommandations afin de déterminer comment les améliorer et rendre plus efficace l'examen de ses rapports par les organes délibérants.

- 31.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une meilleure information pour la prise de décisions par les organes délibérants ;
 - b) le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des entités des Nations Unies ;
 - c) l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les entités des Nations Unies.
- 31.32 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 : les organisations participantes font preuve d'une totale coopération pendant les examens du Corps commun d'inspection et les recommandations sont acceptées et appliquées.
- 31.33 En ce qui concerne la coordination et la coopération dans le système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection continuera de participer aux travaux des différentes instances créées à cet effet, dont le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et les comités d'audit et de contrôle des organisations participantes. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère d'inspection traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions permettant d'améliorer les processus métiers. Il faut dans cette optique continuer de renforcer les partenariats existants avec les entités de contrôle interne indépendantes et les comités de contrôle des organisations participantes, mais aussi en établir de nouveaux à même de favoriser des approches innovantes. Le Corps commun prendra des mesures pour continuer de promouvoir une démarche cohérente qui faciliterait l'application des recommandations figurant dans ses rapports.
- 31.34 Le Corps commun d'inspection prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de passer en revue les politiques et les pratiques relatives aux questions de genre en vigueur dans les organisations qui doivent faire l'objet de ses examens de gestion et d'administration et d'en rendre compte.
- 31.35 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Corps commun d'inspection continuera aussi d'œuvrer en faveur d'une prise en compte plus systématique de la question du handicap et mettra en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements à retenir

- 31.36 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu une incidence sur l'exécution des mandats, en particulier les restrictions aux voyages internationaux encore en place au cours des premiers mois de 2022, ce qui a contribué à retarder plusieurs examens figurant dans le programme de travail de 2022. La collecte de données, au moyen d'observations sur place et d'entretiens en personne, a dû se faire par d'autres méthodes, notamment virtuelles, ce qui, de l'avis du Corps commun, a un effet sur le niveau de détail et la qualité des données collectées ; les observations sur place et les discussions informelles ont été restreintes et ont limité cet aspect important du travail de contrôle indépendant. Si les examens ont pu être menés à bien par des personnes travaillant principalement à distance, le niveau de détail et la qualité des rapports finaux en ont été gravement affectés. De plus, en 2022, l'effet cumulé des retards dans la collecte et l'analyse des données par d'autres méthodes et des délais supplémentaires demandés par les organisations participantes pour répondre aux questions ou examiner les projets de documents a eu pour conséquence de prolonger considérablement la durée des examens. C'est la raison pour laquelle seulement deux rapports ont été achevés en 2022 et sept examens reportés, dont les rapports seront publiés en 2023.
- 31.37 Le Corps commun d'inspection continue de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, comme le recours à d'autres méthodes pour la collecte de données, telles que les sondages électroniques et les entretiens à distance ; les ressources utilisées pour les voyages en 2022 ont donc été inférieures à la période avant la pandémie. Ces retours d'expérience ont été pris en compte dans l'exécution du programme, selon que de besoin.

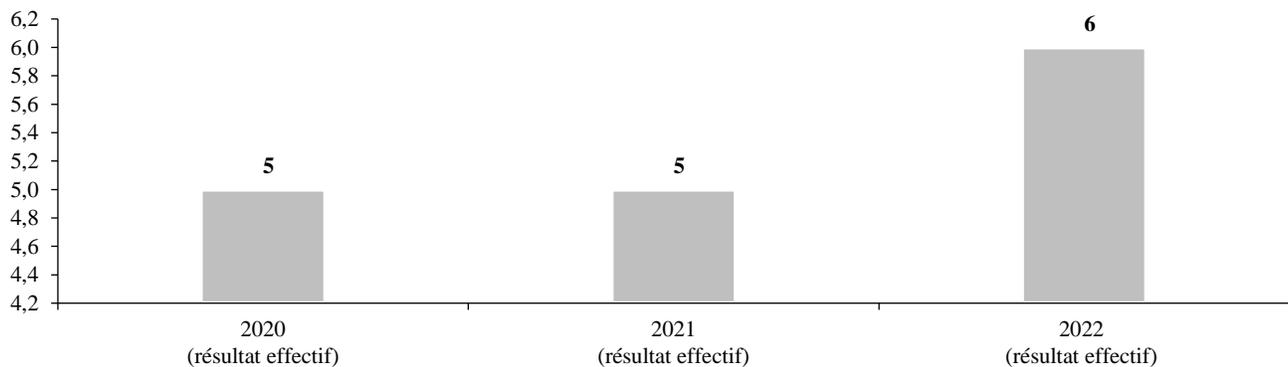
Exécution du programme en 2022

Un programme de travail reflétant les priorités du système des Nations Unies afin d'aider plus efficacement les organes délibérants et les organisations

- 31.38 Le Corps commun d'inspection a élaboré son programme de travail à l'issue d'un processus consultatif qui a pris en compte les propositions d'examen soumises par les organisations participantes ainsi que d'autres organes de contrôle et par les inspecteurs et inspectrices. Il a revu ses mécanismes de demande de propositions aux organisations participantes, aux organes de contrôle et aux organes de coordination et fourni des orientations supplémentaires aux chefs de secrétariat et aux entités afin de garantir que les propositions portent sur des sujets pertinents, importants, hautement prioritaires et adaptés à son mandat. Il a également consulté toutes les organisations participantes avant de valider le programme de travail.
- 31.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.II).

Figure 31.II

Mesure de performance : nombre de propositions des organisations participantes retenues dans le programme de travail du Corps commun (par an)



Résultats escomptés pour 2024

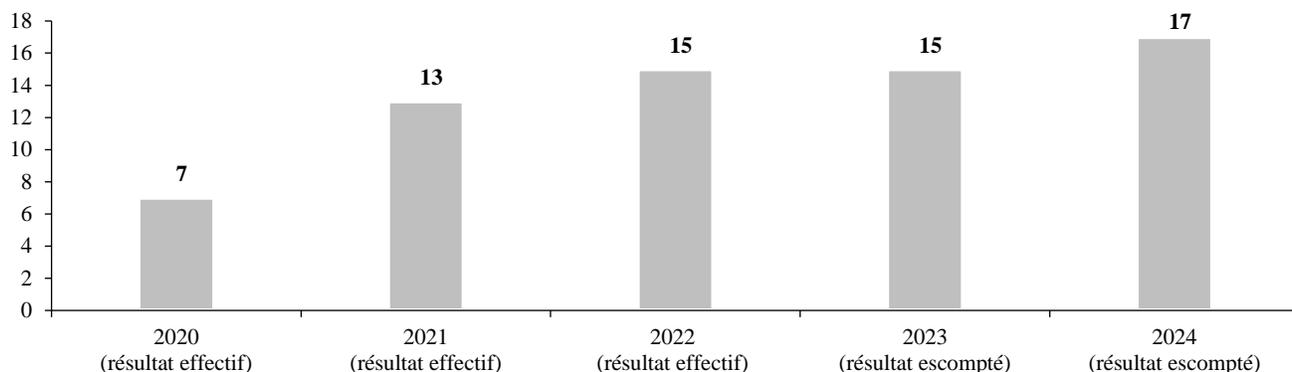
Résultat 1 : les organes directeurs examinent plus régulièrement les rapports du Corps commun d'inspection

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 31.40 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 15 organisations participantes confirment que leur organe délibérant ou organe directeur examinent désormais régulièrement les rapports du Corps commun d'inspection, ce qui est mieux que la cible fixée, à savoir 14 organes directeurs.
- 31.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.III).

Figure 31.III

Mesure des résultats : nombre d'organes directeurs qui examinent plus régulièrement les rapports du Corps commun d'inspection (chiffre cumulé)



Résultat 2 : une plus large acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection

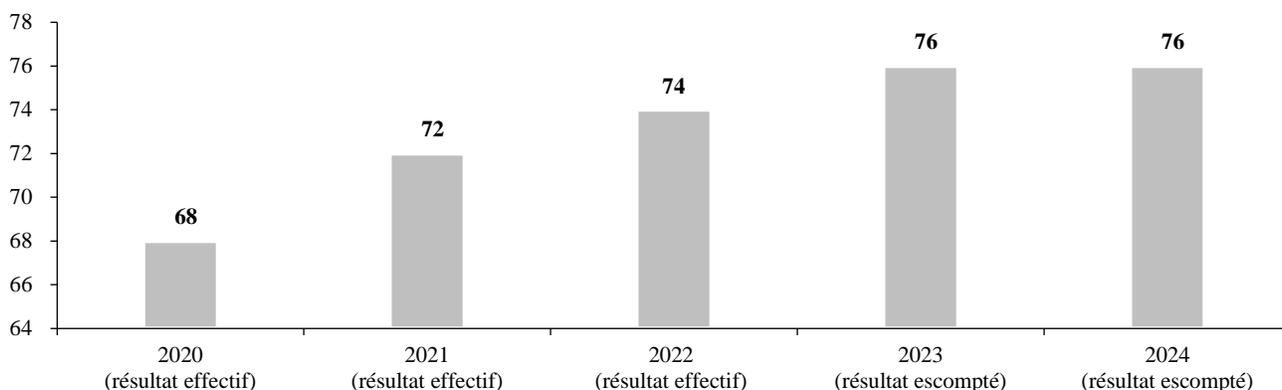
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 31.42 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 74 % des recommandations du Corps commun d'inspection soient acceptées par les organisations participantes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 31.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 31.IV).

Figure 31.IV

Mesure des résultats : taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes

(En pourcentage)



Résultat 3 : les examens doivent être disponibles en temps voulu afin que les organisations participantes prennent les mesures appropriées pour appliquer les recommandations

Projet de plan-programme pour 2024

- 31.44 Afin de continuer de produire ses rapports de manière régulière, le Corps commun élabore un rapport mensuel donnant aux organisations participantes un aperçu des activités qu'il leur demandera de mener au cours des deux mois suivants. Les organisations participantes ont indiqué que ces prévisions leur permettaient de mieux savoir ce que le Corps commun attendait d'elles et de planifier en conséquence.

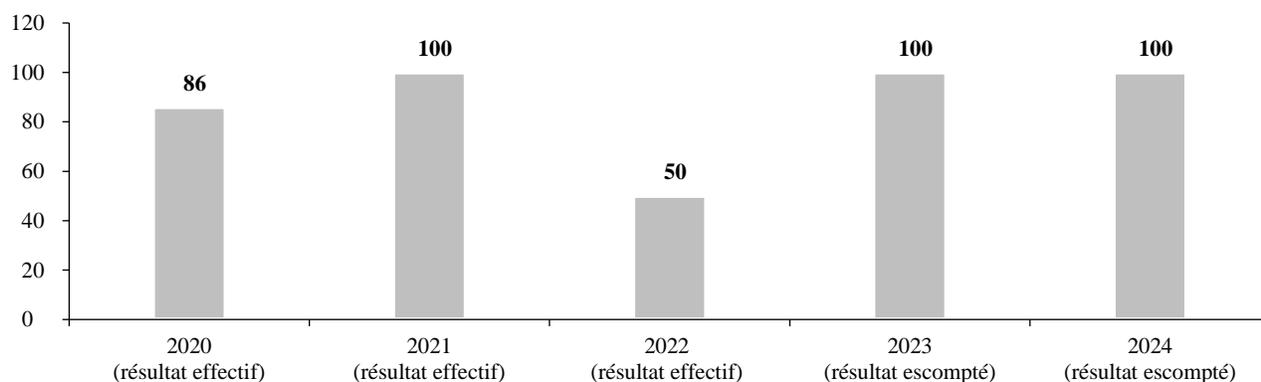
Enseignements tirés et changements prévus

- 31.45 L'enseignement tiré est le suivant : outre une meilleure planification, les examens gagneraient à ce que plus d'attention soit accordée à ce que les études de la portée soient réalisées dans un délai raisonnable, afin d'utiliser plus efficacement les questionnaires et les enquêtes et de maximiser les possibilités sur place. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, le Corps commun contrôlera régulièrement l'état d'avancement des examens pour s'assurer qu'ils respectent le calendrier fixé dans le plan.
- 31.46 Les progrès escomptés concernant l'objet sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure 31.V)

Figure 31.V

Mesure de performance : disponibilité des examens reportés de l'année précédente (par an)

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 31.47 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Corps commun d'inspection.

Résolutions de l'Assemblée générale

31/192 Statut du Corps commun d'inspection 73/287 ; 75/270 ; Corps commun d'inspection 76/261

Produits

- 31.48 On trouvera dans le tableau 31.12 les produits retenus pour le Corps commun d'inspection.

Tableau 31.12

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	2	7	6
1. Rapport annuel du Corps commun d'inspection et programme de travail pour l'année suivante	1	1	1	1

Chapitre 31 Activités administratives financées en commun

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
2. Rapports du Corps commun d'inspection sur les examens prévus dans son programme de travail	8	1	6	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	16	13	12
Réunions ou séances :				
3. Cinquième Commission	11	12	10	10
4. Deuxième Commission	1	1	1	-
5. Comité du programme et de la coordination	1	2	1	1
6. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	10
7. Notes et lettres d'observations	1	1	1	10

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

31.49 On trouvera dans les tableaux 31.13 à 31.15 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.13

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant approuvé)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	7 444,1	7 720,6	–	–	408,6	408,6	5,3	8 129,2
Autres dépenses de personnel	3,0	57,6	–	–	(3,4)	(3,4)	(5,9)	54,2
Consultants	78,1	80,3	–	–	(4,4)	(4,4)	(5,5)	75,9
Voyages du personnel	171,8	362,0	–	–	(147,1)	(147,1)	(40,6)	214,9
Services contractuels	44,8	45,0	–	–	(2,6)	(2,6)	(5,8)	42,4
Frais généraux de fonctionnement	37,3	71,4	–	–	(4,0)	(4,0)	(5,6)	67,4
Fournitures et accessoires	0,1	11,7	–	–	(0,6)	(0,6)	(5,1)	11,1
Mobilier et matériel	26,2	30,1	–	–	(1,7)	(1,7)	(5,6)	28,4
Total	7 805,4	8 378,7	–	–	244,8	244,8	2,9	8 623,5

Tableau 31.14

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	31	12 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	31	12 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 8 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 31.15

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	12 ^a	–	–	–	–	12 ^a
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	3	–	–	–	–	3
P-3	4	–	–	–	–	4
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	22	–	–	–	–	22
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	8	–	–	–	–	8
Total partiel	9	–	–	–	–	–
Total	31	–	–	–	–	31

^a Y compris 11 postes temporaires d'inspecteur(trice) de classe D-2.

31.50 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 31.16 à 31.18 et la figure 31.VI.

31.51 Comme le montre le tableau 31.17, le montant net des ressources proposées pour 2024 s'élève globalement à 8 623 500 dollars, soit une augmentation nette de 244 800 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Conformément à l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection, les prévisions budgétaires sont établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le budget approuvé par le Réseau tient compte du principe selon lequel les budgets devraient refléter les nouvelles façons de travailler et l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'initiative « Greening the Blue » et des objectifs de développement durable, ce qui a eu des effets concrets sur les montants proposés au titre des voyages et d'autres rubriques budgétaires pertinentes par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Le Réseau a également tenu compte du fait que le budget de la grande majorité des entités des Nations Unies était en baisse et que les règles d'établissement du budget ne prévoyaient pas la possibilité d'augmentations liées à l'actualisation des coûts qui interviendraient au cours de l'exécution du budget. Il a tenu compte dans le montant des ressources qu'il a recommandé des prévisions d'inflation établies par ses soins. Les ressources proposées ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts. Les ressources globales demandées par le Corps commun pour 2024 s'élèvent à 8 333 100 dollars et couvrent un poste supplémentaire de spécialiste de l'inspection et de l'évaluation (P-3). Le Réseau n'a pas approuvé la création du nouveau poste P-3 et a recommandé un niveau de ressources global de 8 623 500 dollars après actualisation des coûts.

31.52 Comme le montre le tableau 31.17, les changements entraînent une augmentation nette de 244 800 dollars, qui s'explique par des ajustements tenant compte des ressources globales du Corps commun pour 2024 approuvées par le Réseau Finances et budget. Les ajustements tiennent compte de l'augmentation des crédits demandés pour les postes (408 600 dollars) du fait des prévisions

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

d'inflation, comme expliqué ci-dessus, compensée en partie par une diminution des crédits demandés aux rubriques Autres dépenses de personnel (3 400 dollars), Consultants (4 400 dollars), Voyages du personnel (147 100 dollars), Services contractuels (2 600 dollars), Frais généraux de fonctionnement (4 000 dollars), Fournitures et accessoires (600 dollars) et Mobilier et matériel (1 700 dollars).

- 31.53 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Corps commun d'inspection continuera de réduire son empreinte carbone en photocopiant et en imprimant moins de documents et en recourant à des méthodes qui lui permettront de tenir des réunions à distance et donc de limiter les voyages.
- 31.54 On trouvera dans le tableau 31.16 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Corps commun d'inspection demande que tous les projets inscrits à son programme de travail soient accompagnés d'un plan de voyage afin de faciliter l'achat des billets d'avion dans les délais prévus. Cela étant, les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'ont pas pu être respectées au premier semestre de 2022 en raison de la pandémie de COVID-19 et de ses effets sur les déplacements internationaux.

Tableau 31.16
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	52	55	81	100	100

Tableau 31.17

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant approuvé)	Changements				2024 (prévisions)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 444,1	7 720,6	–	–	408,6	408,6	5,2	8 129,2
Autres objets de dépense	361,3	658,1	–	–	(163,8)	(163,8)	(24,9)	494,3
Total	7 805,4	8 378,7	–	–	244,8	244,8	2,9	8 623,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		22 ^a	–	–	–	–	–	22 ^a
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		31	–	–	–	–	–	31

^a Y compris 11 postes temporaires d'inspecteur(trice) de classe D-2.

Figure 31.VI

Répartition des ressources proposées pour 2024 (activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

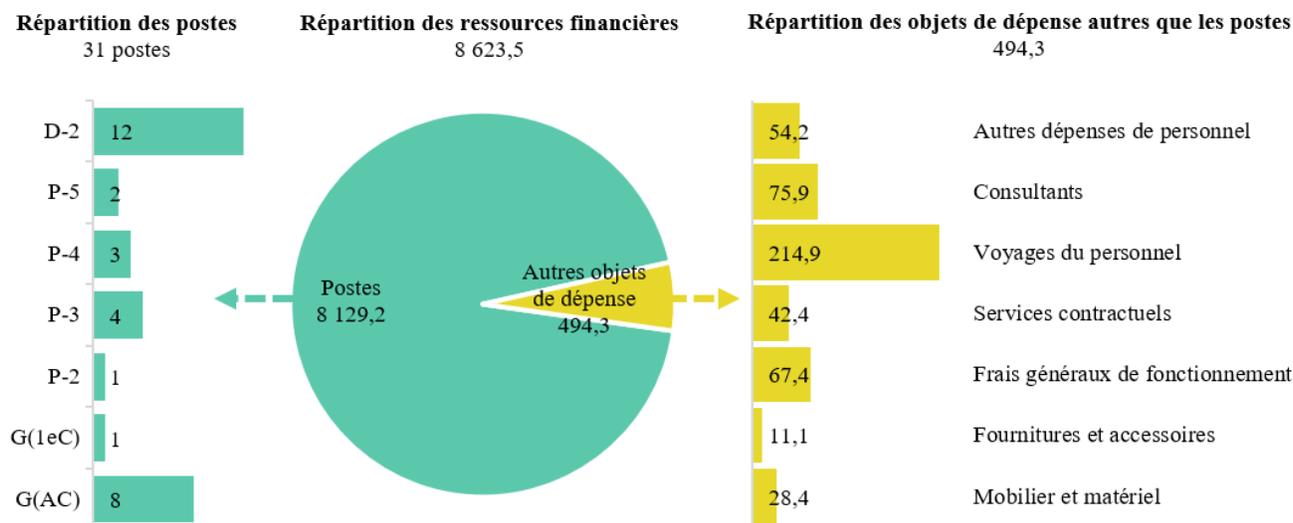


Tableau 31.18

Évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements							2024 (prévisions)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	2 395,6	2 379,9	(79,1)	-	69,5	(9,6)	(0,4)	2 370,3
Total	2 395,6	2 379,9	(79,1)	-	69,5	(9,6)	(0,4)	2 370,3

31.55 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 370 300 dollars et font apparaître une diminution nette de 9 600 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

31.56 Comme le montre le tableau 31.18, la variation découle des ajustements techniques et d'autres changements, à savoir :

Ajustements techniques : la part du budget du Corps commun d'inspection à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, est ramenée à 27,5 % pour 2024, contre 28,4 % pour 2023, ce qui équivaut à une diminution de 79 100 dollars.

Autres changements : le Réseau Finances et budget ayant approuvé l'augmentation de 244 800 dollars pour 2024 des ressources demandées pour les activités financées en commun (voir par. 31.50 ci-dessus), la part à la charge du Secrétariat de l'ONU augmente de 69 500 dollars.

III. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Avant-propos

En 2024, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) continuera de renforcer les capacités du système multilatéral et de lui donner davantage de moyens pour mener à bien tous les aspects des activités qu'il mène à l'échelle mondiale dans les domaines du développement durable, des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix. Sous mon impulsion en tant que Président, le Conseil continuera d'intensifier l'appui qu'il apporte à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de soutenir l'action menée par les États Membres pour sauver les objectifs de développement durable. À cette fin, je mobiliserai les organismes des Nations Unies afin qu'ils exploitent le potentiel de « Notre Programme commun » et qu'ils contribuent collectivement et individuellement à l'adoption d'un texte fort, concis et orienté vers l'action à l'issue du Sommet de l'avenir de 2024.

Le Comité de haut niveau sur les programmes jouera son rôle en continuant de développer des axes de travail fondés sur les objectifs du Programme 2030 et dotés de liens étroits avec les thèmes clés de « Notre Programme commun », le but étant de favoriser la cohérence des politiques et la coopération dans ces domaines stratégiques.

Le Comité de haut niveau sur la gestion continuera de soutenir les États Membres en facilitant l'intégration et la cohérence, l'accent étant mis sur les éléments suivants : la mise en place de changements systémiques par l'amélioration des données, de l'analyse et de la communication ; l'innovation et la transformation numérique ; l'analyse prévisionnelle stratégique ; le renforcement de la priorité donnée aux résultats et une culture de travail qui simplifie et encourage la collaboration.

Unifiés grâce au CCS et à ses comités, les organismes des Nations Unies œuvreront sans relâche pour soutenir le nouveau consensus mondial sur ce à quoi notre avenir collectif devrait ressembler.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) António **Guterres**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 31.57 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leurs mandats et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Son mandat découle des priorités définies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 13 (III) et la décision 2001/321 du Conseil.

Programme de travail

Objectif

- 31.58 L'objectif auquel le CCS contribue consiste à mobiliser les moyens collectifs des organismes des Nations Unies pour que ceux-ci s'acquittent efficacement des mandats qui leur sont confiés.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 31.59 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le CCS poursuivra les activités suivantes :
- a) donner aux hauts responsables du système des Nations Unies les moyens de définir une ambition commune, d'arrêter ensemble des mesures stratégiques, d'assurer la cohérence des politiques relatives aux programmes et à l'administration, et de coordonner l'utilisation des ressources, des capacités et des connaissances ;
 - b) définir une vision et imprimer une direction qui guideront l'exécution efficace et cohérente des mandats des organismes du système des Nations Unies ;
 - c) par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes :
 - i) promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu des mandats intergouvernementaux et à l'appui de l'accomplissement des objectifs de développement arrêtés au niveau international ;
 - ii) élaborer des stratégies, des approches et des cadres communs pour traiter les nouveaux enjeux politiques et programmatiques exigeant qu'une action soit menée à l'échelle du système ;
 - d) par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion :
 - i) encourager la mise au point d'approches novatrices visant à améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies et à simplifier leurs pratiques de fonctionnement, et continuer d'accélérer l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et l'intégration des activités menées ;
 - ii) se servir de ses réseaux techniques spécialisés dans les questions financières et budgétaires, les ressources humaines, la numérisation et les technologies, les achats, ou encore la sûreté et la sécurité, pour faire connaître les meilleures pratiques, les méthodes de gestion innovantes et les partenariats dans tous les domaines de la gestion et, le cas échéant, encourager leur mutualisation.

- 31.60 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) l'accélération des progrès accomplis dans la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les États Membres et l'exécution de tous les mandats confiés aux entités du système des Nations Unies ;
 - b) des réponses plus cohérentes et mieux coordonnées du système des Nations Unies aux enjeux mondiaux ;
 - c) le renforcement de la capacité des organismes du système de prendre des mesures de gestion efficaces à l'appui de la bonne exécution des mandats.
- 31.61 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 : les organismes membres font preuve de la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours à l'examen des questions dont le CCS est saisi.
- 31.62 Le CCS prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris dans les produits de ses comités de haut niveau (stratégies, approches communes et cadres définis à l'échelle du système qui soient les mieux à même d'offrir à l'ensemble des entités du système des Nations Unies des possibilités d'agir en coordination pour jouer un rôle moteur). Le bulletin statistique annuel du CCS sur les ressources humaines continuera de présenter des données sur le personnel du système des Nations Unies par catégorie, classe et sexe, ce qui permettra d'assurer un suivi systématique de la représentation des genres dans les organismes des Nations Unies. Le secrétariat du CCS continuera de collaborer avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour appliquer une méthode commune visant à suivre la manière dont les activités de l'Organisation contribuent financièrement à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la réalisation des droits des femmes. En outre, le Comité de haut niveau sur les programmes continuera de mettre l'accent sur les inégalités, notamment sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes, et sur les efforts visant à renforcer l'incidence et la visibilité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les objectifs de développement durable n^{os} 5 et 10 d'une manière coordonnée, cohérente et complémentaire.
- 31.63 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS continuera de promouvoir la prise en compte de la question du handicap dans le cadre des activités de son groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 31.64 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des activités du secrétariat du CCS ; en particulier, des réunions virtuelles et hybrides ont été organisées pour faire avancer certains travaux menés dans le cadre des comités de haut niveau du CCS.
- 31.65 En outre, afin de favoriser la coordination au sein du système des Nations Unies sur les questions liées à la pandémie de COVID-19, le CCS s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et s'est attaché, pendant la majeure partie de sa première session ordinaire de 2022, à promouvoir la reprise économique mondiale après la pandémie et d'autres crises, ainsi qu'à accélérer l'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS a aidé les organismes du système des Nations Unies à faire face aux problèmes liés à la pandémie par l'intermédiaire de son forum sur la santé et la sécurité institutionnelles, qui concourt à l'application de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies, le but étant de gérer l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale du personnel des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur les programmes du CCS a continué de prendre en compte le relèvement après la pandémie dans ses différents domaines de travail thématiques, notamment dans les activités visant à renforcer l'impact et la visibilité du système des Nations Unies en matière de réduction des inégalités.

- 31.66 Le secrétariat du CCS continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en organisant des réunions virtuelles ou hybrides pour les mécanismes de collaboration interinstitutions, afin de faire avancer certains travaux menés sous l'égide des comités de haut niveau du CCS, comme indiqué ci-dessus. Cette approche complémentaire fournit une base solide sur laquelle s'appuyer pour optimiser l'utilité des réunions en présentiel que tiennent le Conseil et ses comités de haut niveau dans le cadre de leur rôle de coordination à l'échelle du système des Nations Unies.

Exécution du programme en 2022

Renforcement des principes éthiques relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies

- 31.67 Alors que les technologies d'avant-garde gagnent en maturité, elles sont de plus en plus utilisées par les gouvernements, les entreprises et les organismes des Nations Unies dans le monde entier. L'emploi de ces technologies, notamment de l'intelligence artificielle, peut susciter d'importantes préoccupations du point de vue de l'éthique et des droits humains. En 2020, le Comité de haut niveau sur les programmes a mobilisé l'ensemble des entités des Nations Unies pour qu'elles apportent leur contribution aux travaux du groupe d'experts ad hoc de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans le cadre de l'élaboration d'un projet de recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, l'objectif étant d'aider les organismes des Nations Unies à mieux comprendre les liens entre l'éthique, les droits humains, le développement durable et l'intelligence artificielle. La recommandation, adoptée par l'UNESCO à la quarante et unième session de sa conférence générale, en 2021, a permis de clarifier les normes internationales relatives à l'éthique de l'intelligence artificielle. En 2022, sur la base de cette recommandation, le CCS a adopté un ensemble de principes élaborés par le Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle du Comité de haut niveau sur les programmes, afin de guider les entités du système des Nations Unies dans l'utilisation de l'intelligence artificielle tout au long du cycle de vie de cette technologie.
- 31.68 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.19).

Tableau 31.19
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Meilleure compréhension par les entités des Nations Unies des conséquences de l'intelligence artificielle sur l'éthique, les droits humains et le développement durable	Clarification des normes internationales sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle grâce à l'adoption par l'UNESCO de la recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle à la quarante et unième session de sa conférence générale	Renforcement des normes éthiques en matière d'intelligence artificielle, qui trouvent leur source dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit des droits de l'homme, par l'application des principes relatifs à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies approuvés par le CCS

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : utilisation de statistiques financières produites par l'ensemble des organismes des Nations Unies aux fins de la prise de décisions plus éclairées, du renforcement de la transparence et d'une meilleure application du principe de responsabilité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 31.69 Le travail effectué par le secrétariat du CCS a contribué à renforcer la qualité analytique des données financières à l'échelle du système des Nations Unies et à faire en sorte qu'elles soient plus complètes et plus facilement comparables, notamment grâce à l'élaboration d'une méthode commune visant à suivre la contribution financière des activités de l'Organisation à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ; il a également favorisé le renforcement de la transparence et une meilleure application du principe de responsabilité s'agissant des flux financiers à l'échelle du système, ainsi que l'alignement de certains éléments relatifs à la communication de données sur les normes internationales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 31.70 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.20).

Tableau 31.20
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Modalités de communication de l'information mieux harmonisées ; les entités ont accès à un plan par étapes actualisé et à des directives plus précises pour l'application des normes relatives aux données financières	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande disponibilité à l'échelle du système de données financières ventilées par fonction, donateur, pays et objectif de développement durable Renforcement de la coordination fondée sur les données grâce à l'intégration des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies dans les statistiques financières du CCS Simplification de la procédure de communication de l'information au moyen d'un ensemble minimal de données devant être traitées dans les rapports 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies relative au cube de données pour la période 2022-2025 Amélioration de l'exhaustivité et de la qualité analytique des données financières de l'ensemble du système des Nations Unies accessibles sur le site Web du secrétariat du CCS Élaboration d'une méthode commune visant à suivre la contribution financière des activités de l'Organisation à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes 	Améliorations continues et analyses de données permettant l'accès aux données financières de l'ensemble du système des Nations Unies aux fins d'une prise de décisions plus éclairées à l'appui du Programme 2030	Accès des organismes des Nations Unies et des États Membres à un plus grand volume de données financières concernant l'ensemble du système et amélioration des fonctionnalités ayant trait à l'analyse interactive des données aux fins d'une prise de décision efficace et fondée sur des données probantes

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	destinés au CCS, à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et à l'Organisation de coopération et de développement économiques			

Résultat 2 : adoption d'une approche plus cohérente et plus moderne dans le système des Nations Unies pour la mise à disposition de données actualisées, pertinentes et ouvertes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 31.71 Le travail effectué par le secrétariat du CCS a contribué à augmenter le nombre d'initiatives politiques du système des Nations Unies qui tirent parti des compétences de la communauté statistique des Nations Unies, notamment à apporter une assistance technique et analytique à l'appui de l'action menée pour aller « au-delà du produit intérieur brut (PIB) », et à analyser les approches et les plateformes internationales de gouvernance des données aux fins de l'utilisation des données au service du bien public, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 31.72 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.21).

Tableau 31.21
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le CCS a entériné le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies	Quelques initiatives politiques importantes du système des Nations Unies, telles que le projet pilote d'analyse prévisionnelle au Sahel et la contribution du système des Nations Unies à la question des mesures allant « au-delà du PIB », tirent parti des compétences de la communauté statistique des Nations Unies	D'autres initiatives politiques tirent parti des compétences de la communauté statistique des Nations Unies, telles que les activités d'assistance technique et analytique menées à l'appui de l'action menée pour aller « au-delà du produit intérieur brut (PIB) », ainsi que l'analyse des approches et des plateformes internationales de gouvernance des données aux fins de l'utilisation des données au service du bien public	Renforcement de la cohérence et de l'intégration dans la production de données et de statistiques répondant aux besoins politiques et opérationnels du système des Nations Unies	La communauté statistique des Nations Unies s'implique davantage et joue un rôle de premier plan dans certaines initiatives politiques du système des Nations Unies

Résultat 3 : application du principe de reconnaissance mutuelle aux fins de la mise en œuvre de la réforme de la gestion dans l'ensemble du système des Nations Unies

Projet de plan-programme pour 2024

31.73 En 2018, le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont élaboré la déclaration de reconnaissance mutuelle, qui a depuis été adoptée et signée par les chefs de secrétariat de 23 organisations. Cette déclaration officialise l'engagement commun en faveur de l'application du principe de reconnaissance mutuelle, qui permet à une entité d'utiliser les politiques, procédures, contrats-cadres et mécanismes opérationnels connexes d'une autre entité ou de s'y appuyer aux fins de la réalisation d'activités, dans la mesure du possible.

Enseignements tirés et changements prévus

31.74 Sur la base de l'expérience des organismes des Nations Unies qui appliquent le principe de reconnaissance mutuelle, l'enseignement tiré par le secrétariat du CCS est le suivant : il existe, à des degrés divers, des obstacles à la pleine application du principe de reconnaissance mutuelle dans l'ensemble du système. Compte tenu de ces enseignements, le secrétariat du CCS travaillera avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer la coordination aux fins de la mise en œuvre des différentes dimensions de la reconnaissance mutuelle, et renforcera la collaboration avec les bureaux d'audit et les services juridiques afin de faire connaître les possibilités offertes par la reconnaissance mutuelle et d'éliminer les obstacles à son application. Les réseaux techniques du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS élaboreront également des orientations en matière de gestion pour favoriser une meilleure application du principe de reconnaissance mutuelle et mèneront des actions de sensibilisation sur cette question.

31.75 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 31.22).

Tableau 31.22
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Prise en compte systématique du principe de reconnaissance mutuelle et adhésion de nouveaux signataires à la déclaration de reconnaissance mutuelle	Mise en place ou transposition à une plus grande échelle d'initiatives interinstitutions qui tirent parti de la reconnaissance mutuelle des meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence d'exemples réussis et de bonnes pratiques en matière de reconnaissance mutuelle Élaboration d'une stratégie visant à surmonter les obstacles à l'application de la reconnaissance mutuelle 	Élimination des obstacles à l'application du principe de reconnaissance mutuelle grâce à une meilleure sensibilisation et à la mise en œuvre des directives de gestion	Mise en œuvre d'autres initiatives interinstitutions appliquant la reconnaissance mutuelle

Textes des organes délibérants définissant les mandats

31.76 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le CCS.

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Résolutions de l'Assemblée générale

64/289	Cohérence du système des Nations Unies	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	77/254	Planification des programmes

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

13 (III)	Comité de coordination	2001/321	Poursuite de l'examen du rapport annuel d'ensemble du Comité administratif de coordination
----------	------------------------	----------	--

Produits

31.77 On trouvera dans le tableau 31.23 les produits retenus pour le CCS.

Tableau 31.23

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	6	8	8
1. Rapport annuel d'ensemble établi par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à l'intention du Conseil économique et social	1	1	1	1
2. Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies, établie à l'intention de l'Assemblée générale	1	1	–	1
3. Note du Secrétaire général transmettant les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les examens conduits par le Corps commun d'inspection	8	4	7	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	16	11	11
Réunions ou séances :				
4. Cinquième Commission	8	10	6	6
5. Deuxième Commission	1	1	1	1
6. Comité du programme et de la coordination	2	3	2	2
7. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Conseil économique et social	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	6	6
9. Rapports sur les statistiques financières et statistiques relatives aux achats et aux ressources humaines des organismes des Nations Unies	3	3	3	3
10. Compilations et analyses des pratiques optimales des organismes des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, ainsi que des finances et du budget	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : données issues de tout le système sur l'information financière et les ressources humaines (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.

E. Activités d'appui

Administration : résumé des délibérations tenues lors des deux sessions ordinaires du CCS, des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur les programmes et des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur la gestion ; rapports destinés aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi ; publication semestrielle des barèmes des traitements des interprètes et traducteurs indépendants ; directives comptables et documents d'appui à l'intention des entités des Nations Unies ; fourniture de services de secrétariat pour les réunions du CCS, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion ; prestation de services de secrétariat pour le Groupe de travail des normes comptables et les dispositifs spéciaux interorganisations et représentation de l'Organisation des Nations Unies aux réunions du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public ; actualisation sur une base continue du portail de gestion des données du système des Nations Unies consacré à la collecte de données issues de tout le système sur les ressources humaines et l'information financière (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) ; décompte annuel des membres du personnel de terrain à l'échelle du système.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**Vue d'ensemble**

31.78 On trouvera dans les tableaux 31.24 à 31.26 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 31.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	3 407,4	3 204,2	89,3	–	297,1	386,4	12,1	3 590,6	
Autres dépenses de personnel	366,7	264,7	–	–	(14,2)	(14,2)	(5,4)	250,5	
Consultants	29,5	32,9	–	–	(1,6)	(1,6)	(4,9)	31,3	
Voyages du personnel	194,6	214,2	–	–	(37,9)	(37,9)	(17,7)	176,3	
Services contractuels	20,0	177,0	–	–	(9,5)	(9,5)	(5,4)	167,5	
Frais généraux de fonctionnement	52,4	116,5	–	–	(6,2)	(6,2)	(5,3)	110,3	
Fournitures et accessoires	–	13,6	–	–	(0,6)	(0,6)	(4,4)	13,0	
Mobilier et matériel	18,8	24,4	–	–	(1,5)	(1,5)	(6,1)	22,9	
Total	4 089,4	4 047,5	89,3	–	225,6	314,9	7,8	4 362,4	

Tableau 31.25

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 31.26

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe (activités financées en commun)

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	3	–	–	–	–	3
P-4	2	–	–	–	–	2
P-3	2	–	–	–	–	2
Total partiel	10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	5	–	–	–	–	5
Total partiel	5	–	–	–	–	5
Total	15	–	–	–	–	15

31.79 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 31.28 et 31.29 et dans la figure 31.VII.

31.80 Comme le montre le tableau 31.24, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 4 362 400 dollars, soit une augmentation nette de 314 900 dollars (7,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques et d'autres changements. Les activités du secrétariat du CCS étant financées conjointement par les organismes, fonds et programmes du régime commun des Nations Unies, les prévisions budgétaires ont été établies après consultation du Réseau Finances et budget et du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS. Le budget approuvé par le Réseau tient compte du principe selon lequel les budgets devraient refléter les nouvelles façons de travailler et l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'initiative « Greening the Blue » et des objectifs de développement durable, ce qui a eu des effets concrets sur les montants proposés au titre des voyages et d'autres rubriques budgétaires pertinentes par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Le Réseau a également tenu compte du fait que le budget de la grande majorité des entités des Nations Unies était en baisse et que les règles d'établissement du budget ne prévoyaient pas la possibilité d'augmentations liées à l'actualisation des coûts qui interviendraient au cours de l'exécution du budget. Il a tenu compte dans le montant des ressources qu'il a recommandé des prévisions d'inflation établies par ses soins. Les ressources proposées ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts. Le budget global présenté par le CCS pour 2024 s'élevait à 4 236 800 dollars avant actualisation des coûts. Le Réseau Finances et budget a recommandé que le montant global du budget s'établisse à 4 362 400 dollars après actualisation des coûts.

31.81 Comme le montre le tableau 31.28, la variation découle des ajustements techniques et d'autres changements, à savoir :

Ajustements techniques : l'augmentation de 89 300 dollars s'explique par les crédits demandés pour financer un poste de coordonnateur(trice) (P-3) créé en 2023 en application de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;

Autres changements : l'augmentation nette de 225 600 dollars s'explique par les ajustements effectués pour s'aligner sur le montant approuvé par le Réseau Finances et budget en ce qui concerne les ressources globales du secrétariat du CCS pour 2024. Les ajustements font apparaître une diminution des crédits prévus aux rubriques Autres dépenses de personnel (14 200 dollars), Consultants (1 600 dollars), Voyages du personnel (37 900 dollars), Services contractuels (9 500 dollars), Frais généraux de fonctionnement (6 200 dollars), Fournitures et accessoires (600 dollars) et Mobilier et matériel (1 500 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées au titre des postes (297 100 dollars), imputable à l'inflation, comme expliqué ci-dessus. Le budget recommandé par le Réseau Finances et budget tenant compte des augmentations prévues du fait de l'inflation, telle que déterminée par le Réseau, les ressources proposées ne feront pas l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts.

- 31.82 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le CCS incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2024, en application de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), le CCS continuera de veiller à ce que toutes les réunions dont il assure le service soient exemptes de plastiques à usage unique et de papier afin de réduire les déchets et les émissions de carbone, ainsi que pour continuer à promouvoir une culture respectueuse de l'environnement.
- 31.83 On trouvera dans le tableau 31.27 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du CCS continuera de veiller au respect des délais, notamment en se servant d'un tableau de bord. Il s'emploie à sensibiliser le personnel et l'encadrement à la nécessité de respecter les directives et encourage les membres du Conseil, dans la mesure du possible, à programmer les voyages suffisamment à l'avance et à désigner au plus tôt les fonctionnaires devant assister aux réunions et conférences.

Tableau 31.27

Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	77,8	100,0	92,6	100,0	100,0

Tableau 31.28

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 407,4	3 204,2	89,3	–	297,1	386,4	12,1	3 590,6	
Autres objets de dépense	682,0	843,3	–	–	(71,5)	(71,5)	(8,5)	771,8	
Total	4 089,4	4 047,5	89,3	–	225,6	314,9	7,8	4 362,4	

	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	–	5
Total		15	–	–	–	–	–	–	15

Figure 31.VII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (activités financées en commun)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

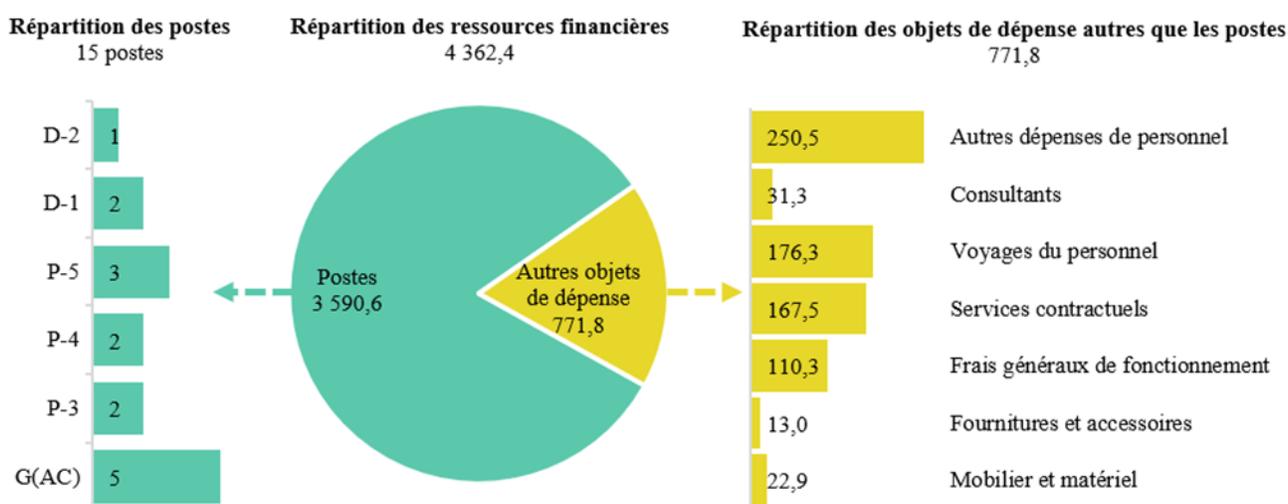


Tableau 31.29
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières (part à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 232,2	1 242,7	15,0	–	69,3	84,3	6,8	1 327,0	
Total	1 232,2	1 242,7	15,0	–	69,3	84,3	6,8	1 327,0	

31.84 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 327 000 dollars et font apparaître une augmentation de 84 300 dollars (6,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023.

31.85 Comme le montre le tableau 31.29, la variation découle des ajustements techniques et d'autres changements, à savoir :

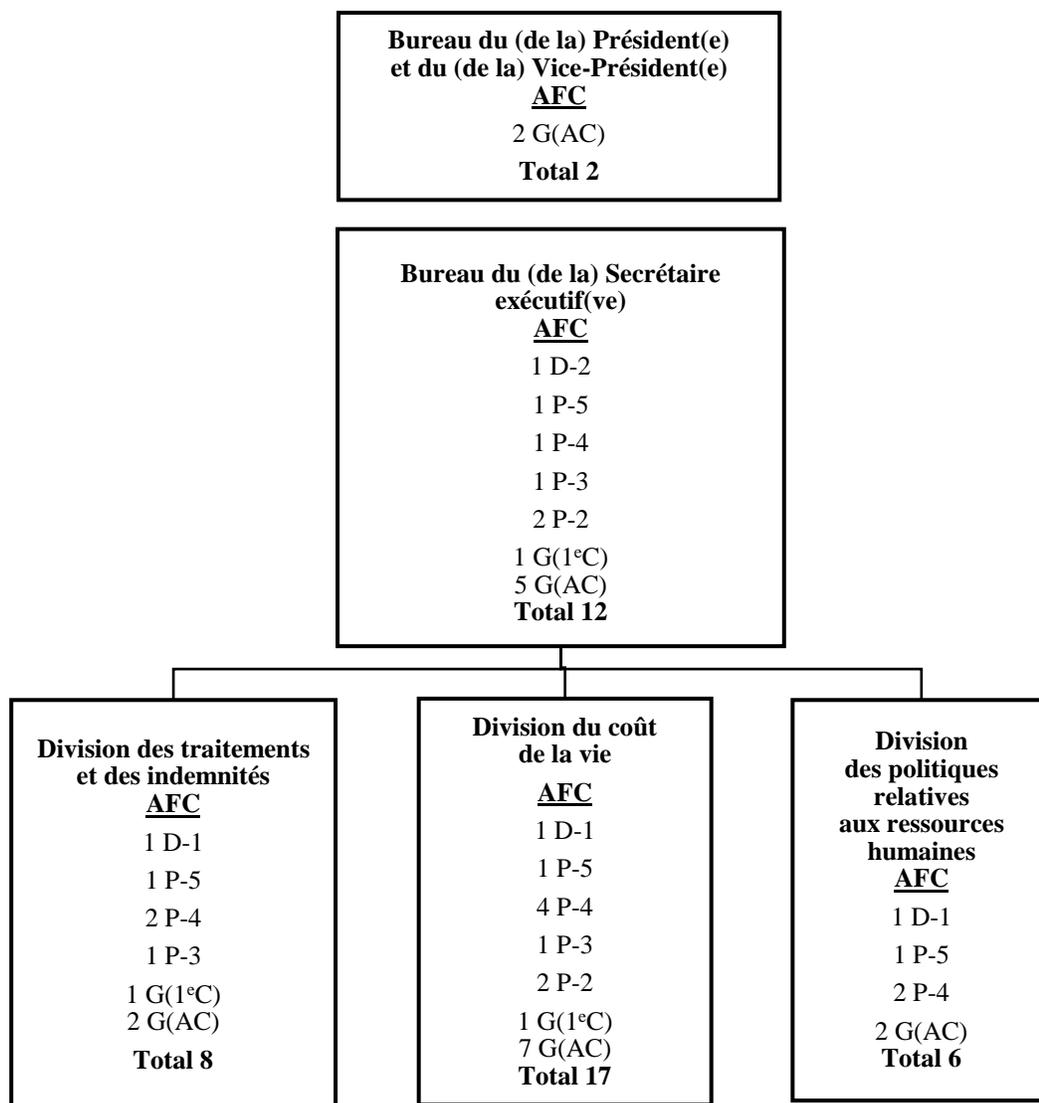
Ajustements techniques : une augmentation de 15 000 dollars, qui se décompose comme suit :
a) la part du montant des ajustements techniques au titre des activités financées conjointement (89 300 dollars) revenant au Secrétariat de l'ONU, soit 27 400 dollars ; cette augmentation est en partie compensée par : b) une diminution de 12 400 dollars, la part du budget du secrétariat du CCS à la charge du Secrétariat de l'ONU, telle que déterminée par le CCS selon la formule établie, étant ramenée à 30,4 % pour 2024 (contre 30,7 % pour 2023) ;

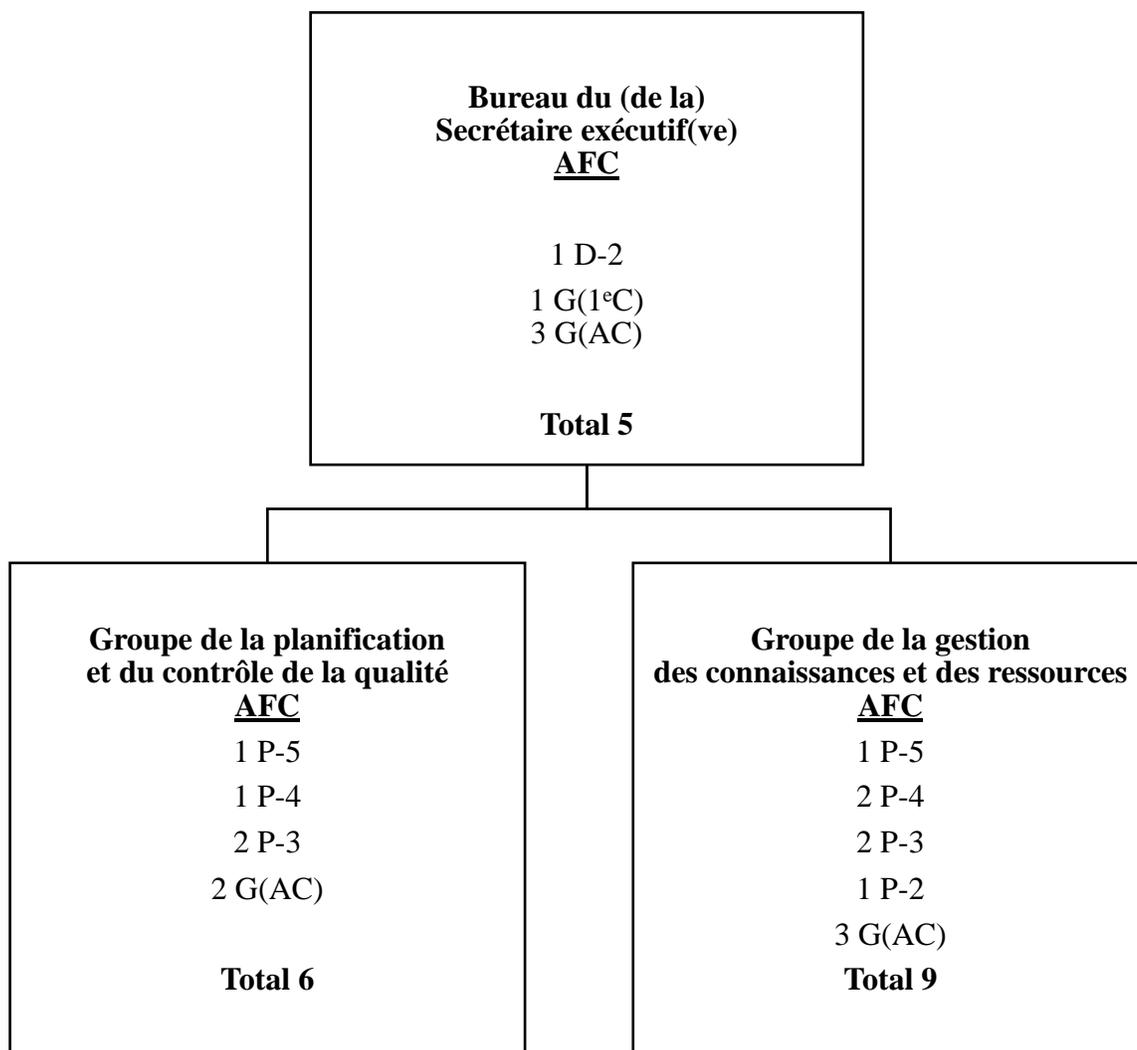
Autres changements : les ressources proposées pour 2024 au titre des activités financées en commun étant en augmentation de 225 600 dollars, compte tenu du montant approuvé par le Réseau Finances et budget en ce qui concerne les ressources allouées au secrétariat du CCS pour 2024 (voir par. 31.78 ci-dessus), la part à la charge du Secrétariat de l'ONU augmente de 69 300 dollars.

Annexe I

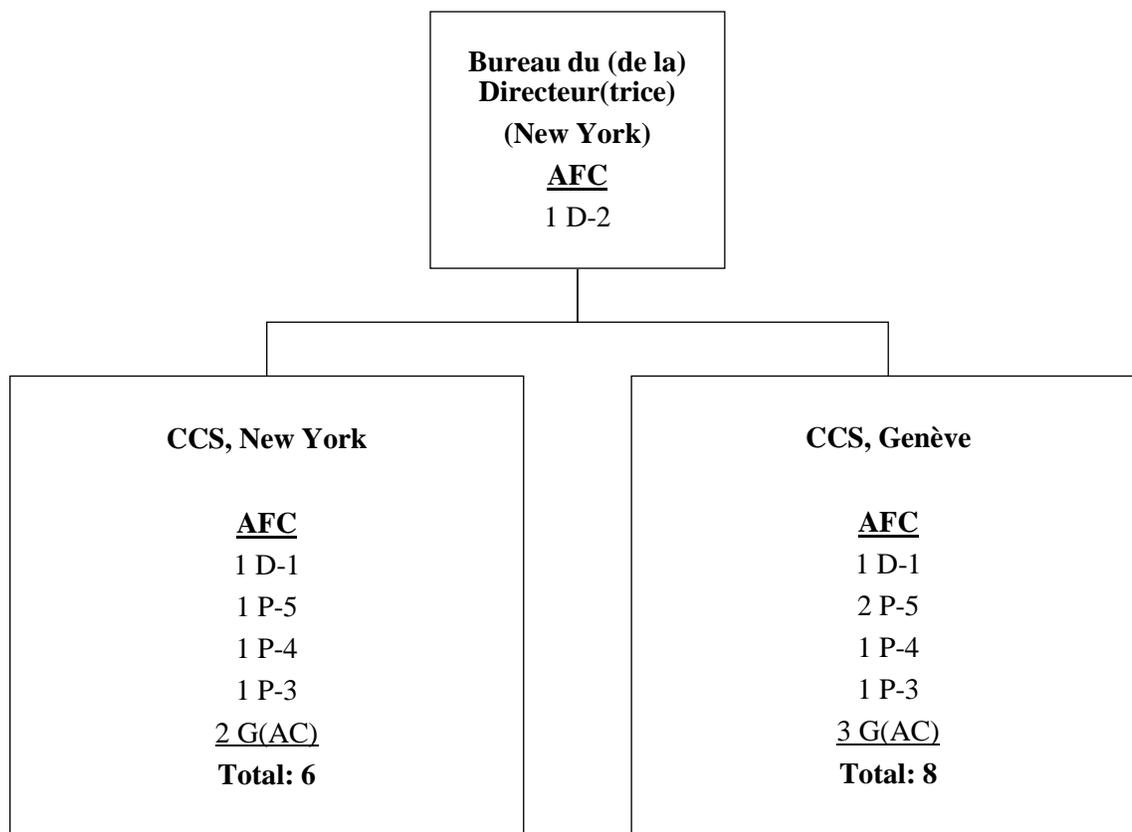
Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Commission de la fonction publique internationale



B. Corps commun d'inspection

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination



Abréviations : AFC = activités financées en commun ; CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif compte qu'il sera tenu compte de l'écart entre les dépenses effectives et les crédits inscrits au budget pour 2021 lors des futurs exercices budgétaires et que les mêmes parts que celles prévues pour le Secrétariat seront appliquées aux paiements des activités financées en commun. (par. X.8).

Le secrétariat du CCS appliquera les mêmes parts que celles retenues dans l'établissement des budgets des activités financées en commun pour la facturation des dépenses effectives, afin d'éliminer les écarts dus à l'évolution des parts de chacune dans les dépenses financées en commun.

Annexe III

Brève explication de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses financées en commun à la charge de l'ONU

1. Depuis 1974, le partage des coûts inscrits au budget de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) suit la « formule du Comité consultatif pour les questions administratives », selon laquelle les coûts afférents à la Commission sont répartis proportionnellement à la dotation en effectifs, telle qu'elle ressort des statistiques du personnel publiées par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). La part des dépenses à la charge de l'ONU comprend également celles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Assemblée générale ayant décidé que les coûts afférents à ces deux entités seraient financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation.
2. Quant aux coûts du Corps commun d'inspection, ils sont répartis depuis l'exercice 1996-1997 en fonction des dépenses des organisations participantes qui sont indiquées dans les états financiers audités, à l'exclusion des dépenses suivantes :
 - a) les dépenses relatives au maintien de la paix ;
 - b) les dépenses en nature, y compris la valeur des dons sous forme de biens ;
 - c) 50 % des dépenses du Centre du commerce international, correspondant à la part de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vertu du principe selon lequel le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC, laquelle ne participe pas aux travaux du Corps commun d'inspection.
3. Depuis 2006, le partage des coûts inscrits au budget du secrétariat du CCS est fondé pour moitié sur la dotation en effectifs, établie d'après les statistiques les plus récentes, et pour moitié sur le montant total des dépenses, tel qu'il ressort des états financiers audités les plus récents, déduction faite des dépenses en nature et compte non tenu des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix.
4. Les coûts inscrits au budget du projet IPSAS pour le système dans son ensemble sont partagés conformément à la formule appliquée pour déterminer la répartition du budget du secrétariat du CCS, mais le Fonds international de développement agricole est exclu de la formule puisque ce n'est pas un membre actif du projet IPSAS.

Annexe IV

Ressources financières et postes : vue d'ensemble

Les budgets cofinancés de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection, tels qu'ils sont présentés dans le présent fascicule, sont soumis à l'Assemblée générale, qui les examine et les approuve, ainsi que la part à la charge de l'ONU. Le budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est présenté à titre d'information, tandis que la part incombant à l'ONU l'est pour approbation.

Tableau 1

Évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (montant approuvé)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Budget complet (activités financées en commun) : ressources financières									
Commission de la fonction publique internationale	11 384,1	12 244,5	–	–	(1 115,4)	(1 115,4)	(9,1)	11 129,1	
Corps commun d'inspection	7 805,4	8 378,7	–	–	244,8	244,8	2,9	8 623,5	
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	4 089,4	4 047,5	89,3	–	225,6	314,9	7,8	4 362,4	
Total	23 278,8	24 670,7	89,3	–	(645,0)	(555,7)	(2,3)	24 115,0	
Budget complet (activités financées en commun) : grandes catégories de dépenses									
Postes	19 382,5	19 438,8	89,3	–	1 007,9	1 097,2	5,6	20 536,0	
Autres objets de dépense	3 896,3	5 231,9	–	–	(1 652,9)	(1 652,9)	(31,6)	3 579,0	
Total	23 278,8	24 670,7	89,3	–	(645,0)	(555,7)	(2,3)	24 115,0	
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU) : ressources financières									
Commission de la fonction publique internationale	4 329,7	4 591,7	88,0	–	(418,3)	(330,3)	(7,2)	4 261,4	
Corps commun d'inspection	2 395,6	2 379,9	(79,1)	–	69,5	(9,6)	(0,4)	2 370,3	
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	1 232,2	1 242,7	15,0	–	69,3	84,3	6,8	1 327,0	
Total	7 957,5	8 214,3	23,9	–	(279,5)	(255,6)	(3,1)	7 958,7	

Tableau 2

Postes : vue d'ensemble

(Nombre de postes)

	<i>Budget complet (activités financées en commun)</i>		
	<i>Effectif approuvé pour 2023</i>	<i>Effectif prévu pour 2024</i>	<i>Variation</i>
Budget complet (activités financées en commun)			
Commission de la fonction publique internationale	45	45	–
Corps commun d'inspection	31	31	–
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	15	15	–
Total	91	91	–